

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

AMITIE FRANCO - ALLEMANDE



VALENCE RENDEL : A L'HEURE DE TAHITI

— *LE VALENÇOIS* —

1988

N° 15

UN PEU DE PUB
Pour que vive le Valençois

S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

TÉL. : 431 82-91
(Lignes groupées)

Semi-Remorques
Savoyarde - Benne
Surbaissés - Télésopique
Plateau Ridelles

13, Rue Octave Rousseau

77830 VALENCE EN BRIE

"SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

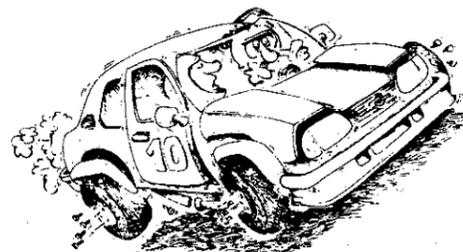
ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie

TÉL. : 431-83-62

GARAGE DE VALENCE EN BRIE



RÉPARATIONS - VENTES
TOUTES MARQUES
CARROSSERIE - LAVAGE
OUTILLAGE DE JARDIN
MOTOCULTEUR
TRONÇONNEUSE

WILLIAM ARRIVault

6, rue O. - Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE - ☎ 64.31.83.80

R M 340 488 071

**plein
ciel**

DES PAPIERS PLEINS D'IDÉES

Librairie - Papeterie

ETS CHAMBON S.A.

au capital de 250.000 F

8, rue du Docteur-Arthur-Petit

77130 MONTEREAU

Tél. : 64.32.08.27

VALENCE EN BRIE

1988

Habitants : 495
Valençoises - Valençois

Chef lieu de Canton :
Le Chatelet en Brie

Arrondissement :
Melun

Département :
Seine et Marne
15^{ème} EDITION

REDACTION-DOCUMENTATION
DIFFUSION

MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON

Rédacteur : Daniel REDON

Commission Presse

J. Beaudenon - C. Jacquet

P. Couturier - C. Petit

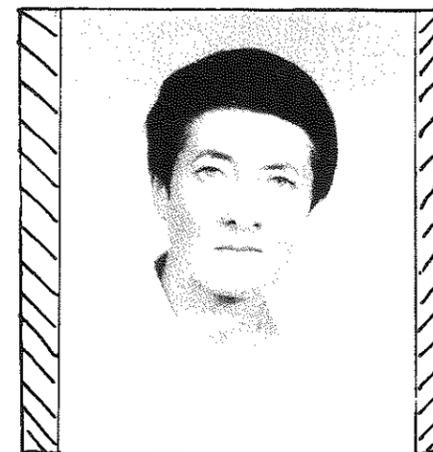
PHOTOS :

Le Parisien

République Seine et Marne

La Délivrance

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



**La
trésorerie
des
collectivités
locales**

Il n'est pas dans mon intention de développer « en détail » ce sujet si vaste et aussi si complexe, mais, à la suite d'une question qui m'a été posée : « Pourquoi ne placez-vous pas votre argent ? » (1) il me semble utile de rappeler quelques règles et de poser le problème.

Les collectivités locales sont tenues de déposer, sans rémunération, auprès du Trésor, l'intégralité de leurs disponibilités. Lorsqu'on pense à l'importance de ces sommes on prend conscience que la gestion de la Trésorerie d'une commune est un domaine qui nous échappe pratiquement totalement.

Quelle est l'origine de cette règle ?

Le principe fut posé par un décret impérial du 25 février 1811 (en son article 4) relatif à la comptabilité des receveurs des communes. Ce principe fut repris par une ordonnance royale du 7 mars 1818. Cette règle s'applique aux établissements publics communaux — aux départements et à leurs établissements publics.

En vertu des articles 3 et 8 de la loi du 14 septembre 1941, les fonds ne sont pas productifs d'intérêts. La règle du dépôt obligatoire au Trésor a été confirmée, d'une manière générale, par l'article 15 de l'ordonnance 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances et par l'article 43 du décret 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Cette obligation a des conséquences importantes pour les collectivités locales :

- qui ne peuvent pas ouvrir un compte bancaire, postal ou dans une caisse d'épargne.
- qui ne peuvent pas accorder des avances de trésorerie à d'autres collectivités locales ou établissements.
- le compte au trésor ne peut pas être débiteur. S'il n'y avait pas assez de fonds, les dépenses cesseraient d'être payées.

Le dépôt au Trésor a pour contrepartie l'obligation pour celui-ci d'assurer la trésorerie des collectivités locales par le jeu des impôts locaux et d'assurer la charge du service financier, les frais d'assiette et de recouvrement (4% pour la taxe d'habitation — 7,60% pour les autres

SOMMAIRE

EDITORIAL : la Trésorerie des
Collectivités Locales

Réunions du Conseil Municipal
des 16 février 1988 - 28 mars 1988
- 26 avril 1988

Compte rendu d'Activités depuis
le n° 14

Interventions

Bicentenaire de la Révolution
Française

Communiqué de la Préfecture

Elections Présidentielles et
législatives

Les Enfants ont la parole

Repas des Anciens

Amitié Franco-Allemande -
Valence - Rendel

Au revoir Eric

Super ambiance à Gérardmer

Concours de Maisons Fleuries

Cours de solfège et piano

Nos joies - Nos peines

taxes) étant payés par les contribuables. Afin d'assurer une trésorerie régulière aux collectivités locales, l'Etat nous avance par douzième (chaque mois) le produit des impositions directes locales perçues par voie de rôle et recouvrées en fin d'année pour la plus grande part. L'Etat supporte ainsi la charge de trésorerie de ces avances ainsi que la charge des cotisations fiscales non recouvrées.

En 1966, fut créé un second compte de trésorerie, en faveur de la C.A.E.C.L. (2) A la différence du compte au Trésor, le compte à la C.A.E.C.L. porte intérêt à 1%... il peut être considéré comme un compte rémunéré (1%) de fonds en attente d'emploi. En effet, lorsqu'une collectivité locale emprunte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'une caisse d'épargne, 55% du montant du crédit est automatiquement viré sur le compte à la C.A.E.C.L.

Tels sont les principes généraux. Mais il existe des dérogations au principe (ce ne sont que des exceptions).

Personnellement, je pense qu'une réforme serait souhaitable. Depuis 1811... quelle évolution !... ces contraintes me semblent être la survivance d'un autre âge... En effet, alors qu'une entreprise disposant d'une encaisse provisoire, peut la rentabiliser au taux du marché, une

collectivité locale ne le peut pas... elle doit la déposer au Trésor, sans rémunération. A un moment ou les collectivités locales bénéficient de compétences nouvelles et sont libérées de la tutelle « à priori », une réforme tendant à donner aux collectivités locales une certaine liberté dans la gestion de leur trésorerie se situerait dans la logique de la décentralisation.

Il est évident que ce projet de réforme donne lieu à discussions — les 2 points de vue sont défendables et la plus grande prudence s'impose. Je conçois les « dangers », si danger il y a — de la liberté laissée aux communes...

Personnellement, confiante des agissements des élus, je suis persuadée, après conseils pris éventuellement auprès d'organismes compétents et « désintéressés », afin de ne prendre aucun risque, que les élus sauraient rentabiliser au mieux la trésorerie de leur commune. (3)

Le Maire
Anne Marie REDON MICHAUD

(1) « Votre » argent qui est, en réalité, l'argent de tous les contribuables, l'argent de la collectivité.

(2) Caisse d'Aménagement et d'Equipement des Collectivités Locales.

(3) Il ne s'agit là que d'un « avis » (qui n'engage que moi) la décision appartient au législateur (après débats qui seraient des plus animés en raison des « intérêts » en jeu : des milliards...)

* INTERVENTION *

Le maire de VALENCE-EN-BRIE 21.3.88
à
M. l'Inspecteur d'Académie

Objets : Demande d'affectation : FONTAINEBLEAU

Je viens d'apprendre que les élèves du collège ROSA BONHEUR à LE CHATELET-EN-BRIE qui désirent poursuivre leurs études, à la fin de la classe de 3^e, seront affectés au Lycée JOLIOT CURIE de DAMMARIE-LES-LYS. Je me permets d'attirer votre attention sur l'illogisme de cette nouvelle affectation pour les élèves domiciliés dans notre commune de VALENCE-EN-BRIE. En effet, notre village est plus proche de FONTAINEBLEAU que de DAMMARIE-LES-LYS. De plus, les transports pour se rendre à DAMMARIE sont inexistantes, alors que pour FONTAINEBLEAU, il suffirait de prolonger le circuit spécial de ramassage d'élèves du Syndicat Intercommunal d'HERICY qui dessert actuellement VULAINES - FERICY - MACHAULT. MACHAULT se trouve à 5 km de VALENCE. L'extension de trajet vous avait d'ailleurs été demandée par lettre du 12 mai 1986.

Cette année 8 élèves sont scolarisés à FONTAINEBLEAU (3 au Lycée COUPERIN - 3 au lycée François 1^{er} - 1 au collège International - 1 à St Aspais).

Je trouve regrettable qu'à notre époque de concertation et avec la décentralisation, les élus concernés n'aient pas été invités à participer à l'élaboration de la nouvelle carte scolaire.

Je vous serai très obligée de bien vouloir prendre ma demande en considération et vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le maire : A.M. REDON-MICHAUD.

Copie à : M. le Préfet ;
M. le Président du Conseil Général ;
M. LE GUEN, Conseiller Général du Canton du CHATE-

LET-EN-BRIE ;
Mme CAUBET, Directrice du C.E.G. ROSA BONHEUR à LE CHATELET-EN-BRIE.

Réunion de Conseil

16 Février 1988

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD,
Maire.

Etaient présents : M. GILET 1^{er} adjoint, Mme BEAUDENON 2^e adjoint, Mme BERMOND 3^e adjoint, MM. ROUSSEAU R., GARPIEL J.-P., BLANQUET J., PIERUCCI J.-F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etait absente et excusée Mme KLEIN M.L. ayant donné pouvoir à Mme REDON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 10 décembre 1987, celui-ci est adopté.

COUR DE L'ECOLE, REMISE EN ETAT DU REVETEMENT

Les commissions « entretien et travaux » se sont réunies le lundi 8 février 1988 en présence de M. BACQUET, percepteur à Le Chatelet-en-Brie, M. BRIEU, ingénieur de la Direction Départementale de l'Equipement.

Etaient présents : Mme REDON-MICHAUD, maire, MM. ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., BLANQUET J., conseillers municipaux.

Faisant suite à l'appel d'offres lancée à différentes entreprises — 8 — la commission a examiné les propositions reçues et propose au conseil municipal de confier les travaux à l'entreprise VECCHIETTI, 90, av. Gal-Patton, à MELUN.

Proposition acceptée.

DEMANDE DE SUBVENTION

« Fonds spécial d'aide aux communes » Conseil Général - Direction des affaires scolaires pour la réfection des peintures à l'école primaire.

Le conseil municipal décide de demander une subvention au Conseil Général relative au fonds spécial d'aide aux communes — Direction des affaires scolaires pour réfection des peintures.

Devis hors taxes : 44 900 F
(subvention maximum : 25 000 F).

AIDE TECHNIQUE A LA GESTION COMMUNALE

Application de l'article 14 de l'arrêté inter-ministériel du 27 décembre 1979.

Le conseil municipal, délibérant, à l'unanimité,
● souhaite que la Direction Départementale de l'Equipement continue à apporter son concours à la commune sous forme de prestations d'aide technique à la gestion communale ;

● décide d'inscrire au budget le montant de la participation qui vaut confirmation de la poursuite de l'aide technique à la gestion communale soit la somme de 3,69 F x 495 habitants = 1 826,55 F (en 1987, 3,61 F).

PLOMBERIE - COUVERTURE - ZINGUERIE CHAUFFAGE - RAMONAGE - SANITAIRE

VARY

Installations Chauffage 13 Grande Rue ST MAURICE
Tout GAZ - FUEL 77130 MONTEREAU
Téléphone : 64 32 81 56

Dépannage-Révision de toutes marques de chaudières

SIRET 318 348 018 00025

R M 772

SALLE POLYVALENTE, POSE DE RIDEAUX

Le conseil municipal décide la pose de rideaux à la salle polyvalente :

- rideau scène ;
- rideaux devant les baies vitrées.

Plusieurs maisons seront contactées, l'offre la plus intéressante sera retenue.

SUBVENTION

Le conseil municipal alloue une subvention de 80 F suite à un courrier reçu le 3 février du Président du Tribunal de Grande Instance de MELUN à l'Association de contrôle judiciaire Socio-éducatif de Seine-et-Marne : aide aux efforts de prévention et de lutte contre la délinquance.

REUNION NOUVEAUX HABITANTS

Le samedi 26 mars 1988 à 11 heures.

FETE COMMUNALE 1988

Le samedi 7 mai.
Le dimanche 8 mai : Cérémonie au monument.
Elections présidentielles
(2^e tour).

FETE COMMUNALE 1989

Le samedi 6 mai.
Le dimanche 7 mai.
Le 2^e dimanche de mai 1989 : Pentecôte, en principe, voyage en Allemagne, chez nos amis de RENDEL.

INFORMATIONS

REDEVANCHE DES MINES SUR LES HYDRO-CARBURES LIQUIDES ET GAZEUX : 12 756 F (l'article 1519 du code général des impôts prévoit la perception au profit des communes d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur notre territoire).

Redevance sur notre production de 1986. Par lettre du 26 juin 1986, Elf-Aquitaine nous a informés de la fermeture des puits, cependant l'un deux a été maintenu en production intermittente en 1987 (information donnée par lettre du 27 janvier 1988, suite à notre demande).

ACHAT ANCIEN PRESBYTERE

Prix :	285 000,00 F
Subvention 50 % D.G.E. 1987	142 500,00 F
	142 500,00 F
Etat des déboursés et émoluments	6 069,47 F
	148 569,47 F

Détail déboursés et émoluments

Vente A.I.S.M. Emoluments	4 259,00 F
Formalités	435,75 F
T.V.A.	873,22 F
Publication hypothèques	
MELUN	338,50 F
Etat hypothécaire MELUN	64,50 F
Extrait cadastre M. CHERRI	17,00 F
Etat hypothécaire MELUN	64,50 F
Extrait cadastre M. CHERRI	17,00 F

6 069,47 F

En tant que collectivité locale, nous sommes exemptés de nombreux droits.

STADE - REFECTION DE L'ECLAIRAGE

Remplacement des projecteurs actuels hors service, par des projecteurs rectangulaires PHILIPS à lampes 500 W quartz halogène.

3 projecteurs GEMINI 500 W x 379 =	1 137,00 F
3 lampes IPR halogène 500 W x 101 =	303,00 F
8 connecteurs aériens isolés x 32,00 +	256,00 F
20 m câble de raccordement PRL	
2 x 6 x 11,00 =	220,00 F
6 m câble de raccordement	
SC12N 2 x 2,5 x 16,00 =	96,00 F
Main d'œuvre monteur 8 h x 120 =	960,00 F
Main d'œuvre aide monteur 8 h x 100 =	800,00 F
	3 772,00 F
T.V.A. 18,60 %	701,59 F
T.T.C.	4 473,59 F

Travaux effectués par entreprise NOUFRAÏ de VALENCE-EN-BRIE.

LAME DE DENEIGEMENT

1 lame de déneigement	5 100,00 F
-----------------------	------------

1 lame de déneigement caoutchouc	1 000,00 F
T.V.A. 18,60 %	1 134,60 F
T.T.C.	7 234,60 F

achetées chez M. et Mme ARRIVAUULT - GARAGE DE VALENCE.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

● Reproduction des dossiers :	
12 x 120 F	1 440,00 F
T.V.A. 18,60 %	267,84 F
T.T.C.	1 707,84 F

Depuis le 1^{er} janvier 1988, le bureau d'aménagement et d'urbanisme de PROVINS - D.D.E. - 11, rue Ste-Croix, est compétent (avant nous dépendions de MELUN).

● **Modification en raison d'un projet de lotissement**
Enquête publique portant sur la modification du Plan d'Occupation des Sols en raison du projet de lotissement du 29 février au 29 mars 1988.

Présence en mairie du commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de VERSAILLES :
— 29 février : après-midi
— 10 mars : matin
— 18 mars : matin

Arrêté du 10 février 1988.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du P.O.S. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur.

CONTRAT RURAL

Mme le Maire donne lecture :
— d'une lettre de M. SERAMY, Président du Conseil Général du 14 janvier 1988. Lors de sa réunion du 4 janvier 1988, le bureau du Conseil Général a émis un avis favorable au sujet de notre dossier de candidature. Le dossier a été transmis au Bureau du Conseil Régional ;
— du courrier de M. JULIA, vice-président du Conseil Régional, notre dossier de candidature a été retenu. Pour la région, le montant de la subvention, au taux de 45 % s'élève à 445 433 F.

Le dossier définitif devra être préparé.

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de E.D.F.-G.D.F. du 28 décembre 1987 :

— suite à votre demande d'alimentation en Gaz Naturel de la commune de VALENCE-EN-BRIE, nous avons engagé une étude pour déterminer dans quelles conditions cette desserte pourrait se réaliser.

Au terme de l'étude, nous constatons que les marchés potentiels qui s'offrent au gaz ne permettent pas à GAZ DE FRANCE de supporter la totalité des investissements de desserte.

Dans ces conditions, il ne nous apparaît pas possible de donner une suite favorable à l'opération.

Mme REDON donne lecture :

● des lettres de remerciements reçues à la suite de l'allocation de subventions :
— de M. MARCHAL, président des anciens combattants
— du Secours Populaire Français
— de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
● de la carte postale envoyée par les enfants en classe de neige
● des nombreuses cartes de vœux reçues, à l'occasion de la nouvelle année :
M. le Préfet, Commissaire de la République ; M. le secrétaire général de la préfecture ; M. le chef de cabinet de M. le Préfet ; des 4 sénateurs, de M. le Président du Conseil Général ; de M. LE GUEN, conseiller général ; M. JULIA, conseiller régional ; MM. HYEST et VIVIEN députés ; D.D.E. ; D.D.A. ; Sté des Eaux ; collègues maires du canton, etc.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

● Vendredi 11 décembre 1987
— Salle polyvalente : visite centre intervention de MELUN service de sécurité en raison du nouveau chauffage, avis favorable + rapport « SOCOTEC ».
● Samedi 12 décembre 1987
— Fontaine-Le-Port - Amicale des maires - en présence de M. le Préfet, Commissaire de République ; M. SERAMY, Président du Conseil Général ; MM. VIVIEN et HYEST, députés ; M. LE GUEN, conseiller général ; Président de l'Amicale ;
4 questions ont été posées par le maire de Valence :
— problèmes de drainages,
— sécurité sur la RN 105 — attention aux contrôles de vitesse... En 1987, 342 P.V. pour excès de vitesse à Valence ;
— liste des chômeurs ;
— place dans un foyer occupationnel.

VACANCES

● Jeudi 7 janvier 1988
— 17 h - Liste électorale
au 28 février 1987 = 332 électeurs.
Additions = 30
Radiations = 16
Au 10 janvier = 346 électeurs.
18 h 30 — Montereau — Vœux du maire.
● Dimanche 10 janvier 1988
Valence - Vœux du maire
A travers les personnes présentes, présentation à l'en-

semble des administrés (discours reproduit dans notre Valençois).

● Lundi 11 janvier 1988
— R.V. pour rideaux salle polyvalente.
● Mardi 12 janvier 1988
— PARIS — Salon du Conseil Régional — Vœux du Président M. Michel GIRAUD.
● Lundi 18 janvier 1988
— R.V. avec « Jeunesse et Sports » Contrat Rural : vestiaire stade.
● Samedi 23 janvier 1988
— R.V. avec président Club de Patinage à roulettes.
● Lundi 25 janvier 1988
— Avec les Anciens — Galette des rois offerte par les adjoints et le maire.
● Jeudi 28 janvier 1988
— Montereau, Pompiers, départ du Commandant ALQUIER.
● Vendredi 29 janvier 1988
— 9 h — MELUN — commission de sécurité — chauffage salle polyvalente : avis favorable.
— 10 h Comité de gestion : Enfants Heureux.
● Mardi 2 février 1988
— R.V. Commissaire DARGIROLLE — MONTE-REAU et contrôleur général de la Police Nationale : M. GRAVAUD.
● Mercredi 3 février 1988
— Le Châtelet-en-Brie — Réunion Brigade de Gendarmerie et Capitaine SEURAT — problèmes des élus.
● Dimanche 7 février 1988
— Repas des anciens.
● Lundi 8 février 1988
— 15 h — Drainages avec D.D.A. et Agriculteurs.
— 18 h — commissions « entretien et travaux », cour de l'école remise en état, ouverture des plis suite à l'appel d'offres.

LA PREFECTURE COMMUNIQUE :

L'approche des vacances d'été entraîne un afflux de demande de **carte nationale d'identité** et de **passport**. L'attention de toute personne désireuse d'obtenir un tel document est appelée sur l'intérêt qu'il y a pour elle à déposer, le plus tôt possible, son dossier à la Mairie de son domicile.

Une démarche trop tardive risque de ne pas aboutir dans le délai souhaité.

CABINET DU PRÉFET
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE

Melun, le 22 FEV. 1988

Références à rappeler :

Le Préfet, Commissaire de la République
du Département de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
Département de Seine-et-Marne ;

en communication à :

MM. les Sous-Préfets, Commissaires Adjointes
de la République des arrondissements de
MEAUX et PROVINS

OBJET. : Bicentenaire de la Révolution Française.

Comme vous le savez l'année 1989 sera marquée par la célébration du bicentenaire de la Révolution Française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

A cette fin le Gouvernement a institué par décret du 15 septembre 1986 une mission nationale de commémoration sous la présidence de M. Edgar FAURE, dont la vocation est de susciter toutes initiatives publiques et privées en France et à l'étranger, d'harmoniser les actions menées par les diverses administrations, de coordonner les manifestations nationales et locales, et de favoriser la création de réalisations permanentes susceptibles de prolonger ces manifestations.

Dans cette perspective, je vous invite dans votre commune, en liaison avec les membres du conseil municipal, à promouvoir des idées originales de manifestations qui pourront soit traduire l'intérêt que porte votre collectivité à cet anniversaire, soit célébrer des événements qui s'y sont déroulés durant la période révolutionnaire.

La mission nationale est relayée dans le département par une antenne placée à mes côtés et dont j'ai confié à M. Pascal MAILHOS, mon directeur de cabinet, l'animation.

Les actions que vous me proposerez seront étudiées par un comité départemental constitué spécialement à cet effet. Les projets les plus intéressants, en accord avec le Conseil Général, pourront être transmis à la mission nationale en vue d'un éventuel concours financier de l'Etat.

Le Préfet, Commissaire de la République,

Christian BLANC

Réunion de Conseil

28 Mars 1988
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD.
Maire.

Étaient présents : Mme BEAUDENON 2^e adjoint, Mme BERMOND 3^e adjoint, MM. ROUSSEAU, GARNIER J.-P., BLANQUET J., PIERUCCI J.-F., LEClerc J., conseillers municipaux.

Étaient absents : Me GILET 1^{er} adjoint ayant donné pouvoir à M. ROUSSEAU et Mme KLEIN M.-L. ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : Mme BERMOND S.

Après lecture du compte-rendu du 16 février 1988, celui-ci est adopté.

Le compte administratif 1987 et le budget primitif 1988 furent examinés par les commissions communale et extra-communale le jeudi 24 mars 1988.

M. BACQUET, receveur municipal à Le Chatelet en brie était présent à la séance du 28 mars 1988.

COMPTE ADMINISTRATIF 1987

Aux termes de l'article L 121.13 du Code des Communes « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Mme le maire propose que Mme BEAUDENON, 2^e adjoint soit élue.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1987 par Mme GRIMOIN, secrétaire, et en accepte les résultats par 7 voix pour et 2 abstentions. (Le maire ne prenant pas part au vote).

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Section de fonctionnement			
● Dépenses	4 110 773	1 479 192,38	
● Recettes	4 110 773	4 225 578,75	
● Excédent		2 746 386,37	
Section d'investissement			
● Dépenses	2 295 726,47	1 286 861,55	954 465
● Recettes	2 295 726,47	145 450,32	
● Déficit		1 141 411,23	
Résultat global			
● Excellent		1 604 975,14	

COMPTE DE GESTION 1987 DE M. LE PERCEPTEUR

Nous devons donner décharge à M. le percepteur pour son compte de gestion 1987 dont le résultat final correspond exactement à celui du compte administratif que nous venons d'examiner.

Le conseil municipal donne « quitus » à l'unanimité à M. BACQUET pour sa gestion 1987.

BUDGET PRIMITIF 1988

● Dépenses.		
De fonctionnement =		2 351 649 F
d'investissement =		407 175 F
● Recettes.		
De fonctionnement =		2 351 649 F
d'investissement =		407.175 F

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité des voix — 8 voix pour et 2 abstentions.

VOTE DES 4 TAXES - Taux d'imposition inchangé.

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1988.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité pour la 3^e année consécutive de ne pas augmenter les différents taux.

● Taux d'imposition communaux pour l'année 1988 inchangés par rapport à 1987 et 1986.

— Taxe d'habitation =	11,77%
— Foncier bâti =	25,60%
— Foncier non bâti =	71,30%
— Taxe professionnelle =	12,07%

● Département.

Comme en 1987, les taux sont légèrement inférieurs.

	1988	1987
— Taxe habitation	4,45%	4,60%
— Foncier bâti	7,48%	7,73%
— Foncier non bâti	20,80%	21,51%
— Taxe professionnelle	4,63%	4,79%

● Revalorisation des valeurs locatives — Loi de finances n° 87.1060 du 30/12/87.
J.O. du 31/12/87.

Pour 1988, il doit être fait application aux valeurs locatives des coefficients de :

1 pour les propriétés non bâties.

1,03 pour les propriétés bâties (taxe d'habitation — foncier bâti).

Comme l'année dernière, il y aura application aux bases d'imposition des impôts directs locaux d'un coefficient déflateur de 0,962 (en 1987, il était de 0,959).

● Les frais de confection des rôles restent inchangés, 4% pour la taxe d'habitation (taux de prélèvement effectué par l'État pour la confection des rôles) 7,60% pour les autres taxes (foncier bâti — non bâti — taxe professionnelle).

● La taxe des ordures ménagères (sur le foncier bâti)

La taxe est égale = $\frac{\text{Coût des ordures ménagères}}{\text{Valeurs locatives}}$

● En 1987, sur les feuilles d'impôts = 7,02%

● En 1988, le coût des ordures ménagères devrait être de 90 302 F

La taxe devrait être de $\frac{90\,302\text{ F} \times 100}{1\,373\,470\text{ F}} = 6,58\%$

Donc, en 1988, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixées par le gouvernement, compte-tenu du coefficient déflateur, la commune n'augmentant pas les taux, le département ayant baissé légèrement les siens, si les chiffres recueillis son exacts, les différentes taxes — taxe d'habitation — foncière sur les propriétés bâties devraient augmenter de 3,32% et pour la taxe sur les propriétés non bâties de 0,3% sauf évidemment cas particuliers : travaux, révision de la valeur locative.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Révision des listes électorales en vue du renouvellement de 1989.

Les élections pour le renouvellement des membres des chambres d'agriculture, toutes catégories, auront lieu au début de l'année 1989.

Le décret n° 87.1058 du 24/12/87 publié au Journal Officiel du 30/12/87 relatif à la composition des chambres d'agriculture et à l'élection de leurs membres a modifié le décret n° 82688 du 3/8/82 et a pris de nouvelles dispositions concernant la composition des chambres d'agriculture et les modalités de l'élection des membres.

Aux termes de l'article « R 511.16 » la liste électorale est dressée par une commission communale composée du maire président, du délégué du commissaire de la République et d'un délégué du Conseil municipal choisi parmi les personnes ayant vocation pour être inscrites sur les listes électorales.

Le délégué du commissaire de la République sera celui nommé pour la révision des listes électorales générales.

Le conseil municipal choisit comme délégué M. BONLIEU Luc domicilié Ferme des Bordes à Valence en Brie (ancien délégué) et comme suppléant M. ROUSSEAU Jean-Claude domicilié rue d'Echouboulains à Valence-en-Brie.

CHEMINS D'EXPLOITATIONS APPARTENANT A L'ASSOCIATION FONCIÈRE

Lors de la réunion de l'Association Foncière du 24 mars 1988, les membres présents, à l'unanimité, ont demandé conformément à l'article 27 du titre III du décret n° 86.1417 du 31/12/86, l'intégration au réseau des chemins ruraux de la commune, des chemins d'exploitation créés en application de l'article 25 du Code Rural.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette intégration.

CLASSE DE DÉCOUVERTE 1989

Le vendredi 26 février 1988, à la salle polyvalente, les parents des élèves ont assisté à la projection des photos prises par M. PETIT, directeur d'école, lors du séjour des enfants à Bernex en Haute-Savoie.

Le conseil municipal décide de financer, à nouveau, les classes de découverte — mer ou neige — l'année prochaine.

Décision prise à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- Jeudi 18 février
 - NANGIS - par la D.D.E. « Urbanisme » présenté par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - C.A.U.E. Les conseils même aux particuliers sont gratuits.
- Mardi 23 février
 - MONTEREAU - S.I.R.M.O.T.O.M. Budget primitif 1988.
- Jeudi 25 février
 - MELUN - Préfecture - Transports de matières dangereuses.
 - Vendredi 26 février
 - 18 h AVON — École Supérieure de Commerce International - Parrainage de la promotion 1987 - 1990 par M. Michel GIRAUD, président du Conseil Régional.
 - 20 h - Salle polyvalente - projection de photos des classes de neige à Bernex, par M. PETIT, directeur d'école, avec les parents des élèves.

- Mercredi 2 mars
 - LES ECRENNES - Amicale des maires : problème des élus.
- Mercredi 9 mars
 - R.V. avec M. LANDRAIN - Chef de district des Télécommunications : passage d'un câble le long du T.G.V.
- Jeudi 10 mars
 - 15 h - LE-CHATELET-EN-BRIE - Réunion avec D.D.E. : R.N.105
 - 17 h 30 - Association Foncière.
 - 18 h 30 - P.O.S. Modification.
- Vendredi 11 mars
 - 17 h 45 - rendez-vous avec ELF AQUITAINE
- Mardi 15 mars
 - 17 h 30 - rendez-vous avec ingénieur E.D.F.
- Mercredi 16 mars
 - 17 h 30 - rendez-vous avec Sté des Eaux
- Vendredi 18 mars
 - 20 h 30 - LE-CHATELET-EN-BRIE - Réunion collège Rosa Bonheur : Compte administratif 1987 - Budget primitif 1988.
- Lundi 21 mars
 - 15 h - LE-CHATELET-EN-BRIE - rendez-vous chez le percepteur
 - 20 h 30 - LE-CHATELET-EN-BRIE - Syndicat intercommunal de la Perception.
- Jeudi 24 mars
 - 14 h 30 - Association Foncière : Compte administratif 1987 - Problème des chemins - Dissolution de l'Association Foncière.
 - 15 h 30 - Syndicat électrification : Compte administratif 1987 - Budget unique 1988
 - 18 h - Commissions communale et extra-communale des finances : Compte administratif 1987 - Budget primitif 1988
- Samedi 26 mars
 - Réunion « Nouveau habitants »

Réunion de Conseil

26 Avril 1988
Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

Etaient présents : M. GILET 1^{er} adjoint, Mme BEAUDENON 2^e adjoint, Mme BERMOND 3^e adjoint, MM. ROUSSEAU R., GARPIEL J.-P., BLANQUET J., PIERUCCI J.-F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etait absente et excusée : Mme KLEIN M.-L., ayant donné pouvoir à Mme REDON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu du 28 mars 1988, celui-ci est adopté.

ACHAT D'UN TRACTEUR ET D'UNE TONNE A TRAITER

Le conseil municipal décide :
— d'acquérir ● un tracteur
● une tonne à traiter (Tue-herbes)
pour les besoins communaux,

et, mandate le maire pour procéder à ces acquisitions :
— autorise le maire à virer les fonds nécessaires du compte 233 (travaux de voirie rue M. Lafon) au compte 214 (acquisition de matériel, outillage et mobilier).

— Coût du tracteur KUBOTA, 4 roues 93 430,02 F
motrices, nouveau modèle 38 cv

Remise 4% 3 737,21 F

89 692,81 F
T.V.A. 18,60% 16 682,87 F

(sera récupérée)
Montant T.T.C. 106 375,68 F
reprise ancien tracteur 5 000,00

101 375,68 F

(L'ancien tracteur avait été acquis le 12 mai 1978)

— Coût tonne à traiter : Hors taxes : — 5 603,00 F
1 lance : 341,00 F
20 m. tuyaux : 500,00 F

= 6 444,00 F
Remise 4% — 257,76 F

= 6 186,24 F
T.V.A. 18,60% 1 150,65 F

Montant T.T.C. 7 336,89 F

REFECTION DU TROTTOIR 6, pl. de l'Eglise

Le conseil municipal décide de refaire le trottoir sis 6, place de l'Eglise et de confier les travaux à :

— l'Entreprise VECCHIETTI, 90, av. du Gral PATTON, 77000 MELUN
(3 devis ont été examinés)

CONTRAT RURAL

Une opération a été retirée de notre projet : le cimetière, ne voulant pas retarder notre contrat rural.

Mme le maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 31 août 1987, il avait délibéré favorablement pour présenter la candidature de la commune à un contrat rural.

Indique que ce projet a reçu un avis favorable du Conseil Général et du Conseil Régional.

Il convient maintenant d'arrêter le dossier définitif concernant la réalisation des opérations retenues :

— EGLISE 592 350 F H.T.
— VESTIAIRE STADE 240 000 F H.T.
— LAVOIR 151 000 F H.T.

Le financement de ce contrat sera le suivant :
— Subvention de la région d'Ile de France 45%
— Subvention du département de Seine et Marne ... 35%
— Financement de la part communale : Fonds libres
— Préfinancement de la T.V.A. 18,60% du montant H.T. Fonds libres

Quant à l'échéancier de réalisation, il sera le suivant :
— Première année Eglise 592 350 F
— Deuxième année Vestiaire stade 240 000 F
— Troisième année Lavoir 151 000 F

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
— approuve le dossier présenté pour un montant total de 983 350 F H.T.
— approuve l'échéancier de réalisation.
— décide de déposer le dossier définitif, en vue de la conclusion d'un contrat sur les bases du plan de financement exposé,
— s'engage à assurer l'entretien et le fonctionnement de ces équipements nouveaux estimés à 10 000 F/An.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide : de laisser l'éclairage public allumé jusqu'à 24 heures (tarif bleu) pour la sécurité de tous les habitants. On le sait, l'éclairage d'un lieu peut limiter le vandalisme, les vols et les agressions.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le conseil municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries.

Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire à la mairie ou auprès de :
— Mme BAUDENON, tél. : 64.31.82.53
— Mme BERMOND, tél. : 64.31.80.71
avant le 20 juin 1988.

NOËL DES ENFANTS est fixé au dimanche 18 décembre 1988.

SUBVENTION CLUB M. VINCENT

Le conseil municipal décide d'allouer la subvention 1988 au Club M. VINCENT. En 1987 : 635 F + 5 % = 31,75 F arrondi à 670 F.

Pour toucher une subvention du Conseil Général, le club doit toucher une subvention communale. Le dossier doit être envoyé avant le 30 mai 1988.

INFORMATIONS

— Cour de l'école - Remise en état

Travaux : mise en œuvre d'un tapis bitumeux - Travaux préparatoires.

1 - Balayage à vif de la surface existante, chargement et évacuation des produits en décharge
565 m² × 15,00 F = 8 475,00 F
2 - Fourniture, transport et pose de bordurettes de type P1 à bain de mortier 55 ml × 75,00 F = 4 125,00 F
3 - Fourniture et scellement de TT de 50 × 50
4 × 300,00 F = 1 200,00 F

Revêtement

Couche de roulement comprenant
Exécution d'une couche de roulement en BB 0/6 porphyre noir ep 0,03 après cylindrage
565 m² × 65,00 F 36 725,00 F
Montant H.T. 50 525,00 F
T.V.A. 18,60% 9 397,65 F
Montant T.T.C. 59 922,65 F
Subvention du Conseil Général 24 000,00 F

35 922,65 F

(moins la T.V.A. qui sera récupérée)

Travaux effectués par l'entreprise VECCHIETTI, 90, av. du Gral PATTON, 77000 MELUN
(à l'origine le coût prévu était de 70 000 F)

SYNDICAT « BRIE ET BORDS DE SEINE »

Subvention Région - Les soldes suivants nous ont été versés.

● Assainissement 187 402 F (réduction du programme prévu suite à délibération du conseil municipal du 5 décembre 1983 et au transfert de crédit sur la station d'épuration);

● Clôture salle polyvalente 15 702 F (travaux d'un montant inférieur à ce qui était prévu) soit une somme au total de 203 104 F qui a été versée au compte de la commune le 28 mars 1988.

(somme reçue après le vote de notre budget, donc non inscrit à notre budget primitif. Elles figureront au budget supplémentaire)

203 104 F représente beaucoup pour notre commune.

Mme le maire remercie ses collègues de l'avoir « suivie » sur la réduction du programme d'assainissement.

INDEMNITES DE FONCTION DE MAIRE ET ADJOINTS

Au 1^{er} mars 1988 : 16 570 F (indemnité annuelle du maire)
Adjoints 50%

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DE MONTEREAU FAULT YONNE POUR LE TRAITEMENT

DES ORDURES MENAGERES - S.I.R.M.O.T.O.M.

● Cotisations et participations au titre de l'exercice 1988

— cotisations par habitant 0,50 × 495 = 247,50 F
— frais de l'exploitation de l'usine d'incinération
49,17 × 495 = 24 339,15 F
— frais de collecte des ordures ménagères
109,33 × 495 = 54 118,35 F
— Amortissement de la dette
Remboursement du capital 6 627,88
intérêts 2 594,41 9 222,29 F
— Frais de bureau commun 2 373,97 F

Total 90 301,26 F

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Analyse d'eau d'alimentation
● Ecole : eau de bonne qualité.
● Station de pompage A : eau de bonne qualité.
● Station de pompage B : eau ferrugineuse, de bonne qualité bactériologique.

Remerciements du « Contrôle Judiciaire Socio-éducatif » (Tribunaux de Grande Instance de MELUN et de FONTAINEBLEAU) de la subvention accordée par la commune.

Mme le maire donne lecture d'un courrier reçu de « Orientation - Détresse - Emploi » - O.D.E. - 10, rue G. Clémenceau, 77430 CHAMPAGNE-SUR-SEINE - Tél. : 64.23.22.82. Association animée par des bénévoles, qui établit des liens entre les demandeurs d'emplois et d'éventuels employeurs.

COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

● Mardi 29 mars : Syndicat Intercommunal de la Vallée Javot
Compte administratif 1987
Budget unique 1988
● Mercredi 30
— Syndicat « Brie et Bords de Seine » Chartrettes - Compte Administratif 1987 - Budget Primitif 1988.

VACANCES DE PÂQUES

● Jeudi 7 avril
— Contrat Rural avec D.D.A. Architecte des Bâti-
ments de France, 15h délégué du Conseil Général.
— 18h30 - Commissions communale et extra-commu-
nale entretien + travaux : réfection de la cour de
l'école.
● Samedi 9 avril
— Club de patinage à roulettes (par « Art et Culture
de la danse à partir de 5 ans).
— Lieu d'exercice : rue E. Parquet
● le samedi de 14h30 à 16h
● le jeudi de 18h à 19h30
Inscription auprès de la Présidente : Mme Nadeige

LECORCHE, tél. : 64.31.83.49 (le soir) ou Mme JUS-
SAUME, tél. : 64.31.84.92.

● Lundi 11 avril
— 17h30 - Chambre d'agriculture - réunion de la
commission communale : liste électorale.
— 18h30 - Commission « Fête » avec Présidente de
V.A.L.C. Mme Christiane JACQUET : fête communale.
● Mercredi 13 avril
— 9h - Le Châtelet-en-Brie : Amicale des maires avec
les responsables : gendarmerie, police, pompiers,
D.D.E., P.T.T., E.D.F.
— 18h30 - Rendez-vous avec M. LANDRIEU des
Télécommunications. Etat des lieux chemin de la Simo-
nette.

● Jeudi 14 avril
— Commission du bulletin municipal d'information
n° 15.
● Lundi 18 avril
— Commissions communale et extra-communale :
chemins.
● Dimanche 24 avril
— Elections Présidentielles.
● Lundi 25 avril
— MELUN - D.D.A. : contrat rural
Service des Domaines.
Service du cadastre : impôts.
Centre de Gestion du Personnel.

Compte rendu d'activités depuis le N°14

JANVIER 1988

7 - Révision liste électorale
MONTEREAU : Vœux du
Maire.
10 - VALENCE : Vœux du
Maire.
11 - Rendez-vous pour ri-
deaux Salle Polyvalente
12 - PARIS : Vœux du Conseil
Régional.
18 - Rendez-vous avec « JEU-
NESSE et SPORTS » : Ves-
tiaire Stade.
23 - Rendez-vous projet : Club
patinage à roulettes.
25 - Galette des Rois offerte
aux Anciens.
28 - MONTEREAU - Pom-
piers : départ du Commandant
ALQUIER.
29 - MELUN : Préfecture :
Commission Sécurité Chauf-
fage Salle Polyvalente.
- Comité Gestion « E.H. »

2 - Rendez-vous Commis-
saire de Police de Montereau et
contrôleur Général.
3 - Le CHATELET en
BRIE : Gendarmerie-Brigade
et Capitaine SEURAT.
7 - Repas des Anciens.
8 - 15 h Problèmes de drai-
nages avec D.D.A. et
Agriculteurs.
18 h : Cour Ecole : Appel
d'offres - Ouverture des
plis.
Commissions Entretien +
travaux.

16 - RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL

18 - NANGIS - D.D.E. « UR-
BANISME » avec C.A.U.E.
Conseil d'Architecture d'Ur-
banisme et de l'Environne-
ment.

23 - MONTEREAU : Sirmo-
tom.

25 - MELUN - Préfecture :
Commission Départementale
de la Sécurité Routière : Trans-
port des Matières dangereu-
ses - itinéraire.

26 - 18 h - AVON - Ecole
Supérieure de Commerce
International - Parrain-
age de la promotion
1987 - 1990 par Monsieur
Michel GIRAUD, Prési-
dent du Conseil Régional
d'Ile de France.
20 h - Salle Polyvalente

MARS 1988

-Classe de neige à BER-
NEX : projection des
photos par M. PETIT
Directeur d'école avec les
parents d'élèves.

29 - Rendez-vous avec Com-
missaire Enquêteur - modifica-
tion du P.O.S.

2 - Les Ecrennes - Amicale
des Maires.

9 - Rendez-vous avec Mon-
sieur LANDREIN - Télécom.

10 - 15 h - CHATELET en
BRIE - Réunion avec
D.D.E. : R.N. 105

17h30 - Association
Foncière : Compte Ad-
ministratif 1987.

18 h 30 - P.O.S. modifica-
tion - (avec tous les
Conseillers)

11 - Rendez-vous avec Ingé-
nieur de ELF AQUITAINE.

15 - Rendez-vous avec Ingé-
nieur E.D.F. : Contrat bleu.

16 - Rendez-vous Sté des
Eaux.

18 - Le CHATELET en
BRIE - Réunion Collège ROSA
BONHEUR -Compte Adminis-
tratif 1987. Budget primitif
1988.

21 - 15 h - Le CHATELET en
BRIE - Rendez-vous chez
Monsieur le Percepteur
20 h 30 - Le CHATELET
en BRIE : Syndicat Inter-
communal de la Percep-
tion.

24 - 14 h 30 : Association Fon-
cière.

15 h 30 : Syndicat Electri-
fication.

18 h - Commissions
Communale et Extra
communale des finan-
ces -Compte Administra-
tif 1987.

Budget primitif 1988.
4 Taxes communales.

26 - Réunion « Nouveaux ha-
bitants ».

28 - RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

29 - Syndicat Vallée Ja-
vot -Compte administratif
1987 - Budget primitif 1988.

30 - Syndicat BRIE Bords de
Seine - Chartrettes.

7 - 14 h 30 - Contrat Rural
avec D.D.A. -Conseil Gé-

AVRIL 1988

néral - Architecte des Bâ-
timents de France.
18 h 30 - Cour
école - Commissions en-
retien + travaux.
9 - Rendez-vous Club de
Champagne S/Seine : patins à
roulettes et Art et Culture de la
Danse.
11 - 15 h - A.N.P.E. MON-
TEREAU : liste des de-
mandeurs d'emploi.
17 h 30 - Commission
communale : liste électo-
rale - Chambre d'Agricul-
ture.
18 h 30 - Commission :
Fête Communale 7 et
8 mai.
13 - 9 h - Le CHATELET en
BRIE - Amicale des Mai-
res.
18 h 30 - Rendez-vous
Télécom - état des lieux :
Chemin de la Simonette.
14 - Commission Valençois
n° 15.

MAI 1988

18 - Commission chemins.
24 - Élections Présidentielles -
1er tour - Bureau de vote 8 h -
18 h.
25 - MELUN - Rendez-
vous - Centre de gestion du
Personnel. D.D.A. : Contrat
Rural. Service des Domaines.
Service du Cadastre.
26 - RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL
2 - P.O.S. avec D.D.E. : Mo-
difications.
7 et 8 - FÊTE COMMUNALE
8 - Cérémonie au Monument
aux Morts avec les Anciens
Combattants.
Elections Présidentiel-
les - 2e tour - Bureau de vote
8 h - 18 h.
62 - Réunions ou R.D.V.

PRÉSIDENTIELLE 1988

1ER TOUR PRÉSIDENTIELLES

8 MAI 1988

Inscrits	344	
Votants	309	
Blancs-Nuls	4	89,82 %
Exprimés	305	

CANDIDATS	VOIX	%
MITTERRAND (PS)	90	29,50
CHIRAC (RPR)	58	19,07
BARRE (UDF)	64	20,98
LE PEN (FN)	49	16,06
LAJOINIE (PC)	9	0,22
WAECHTER (Ecolo)	16	0,55
JUQUIN (gauche)	12	0,39
LAGUILLER (gauc.)	7	0,22
ROUSSEL (Div.)	2	0,01

LÉGISLATIVES -

1ER TOUR LÉGISLATIVES

5 JUIN 1988

Inscrits	344	
Votants	272	79,06 %
Blancs-Nuls	7	
Exprimés	265	

CANDIDATS	VOIX	%
HYEST (UDF)	124	46,79
DE BEAUCE (PS)	87	32,83
JALK (FN)	34	12,83
RUIZ (PC)	18	6,79
BLANCHAR	2	0,01

INTERVENTIONS

Le 8 décembre 1987

Le maire de VALENCE-EN-BRIE
à
M. le Préfet, Commissaire de la République
Préfecture de Seine-et-Marne

Objet : Circulation R.N.105

M. le Préfet,

Suite au très grave accident de Le Chatelet en Brie, une
réunion s'est tenue en votre cabinet le vendredi 23 octobre
1987.

Le 2 novembre, M. le maire de Vulaines-sur-Seine,
voulant interdire la circulation aux véhicules transportant
des produits inflammables sur le C.D. 227 m'a demandé
mon avis, au sujet de la déviation de ces véhicules dange-
reux par la R.N. 105, traversant la commune de Va-
lence-en-Brie. J'ai évidemment répondu par un avis tout à
fait défavorable en raison des risques d'accident sur la
R.N. 105.

Dès le lendemain 3 novembre, j'ai envoyé photocopie de
cet avis défavorable aux services de la Préfecture et je les ai
avisés téléphoniquement.

Or, hier soir, lundi 7 décembre, j'ai appris par la Direc-
tion Départementale de l'Équipement de Nangis qu'un
arrêté avait été pris par M. le maire de MACHAULT qui
pourtant est conscient de nos problèmes puisqu'il assistait à
la réunion du 23 octobre.

*C'est pourquoi, M. le Préfet, Commissaire de la Républi-
que, j'ai l'honneur de vous demander votre intervention
dans une affaire aussi grave de conséquences. Faire circuler
des véhicules transportant des produits inflammables dans
la traversée de Valence-en-Brie où la voie est trop étroite
serait de l'inconscience et il est évident qu'il est de mon
devoir de maire de tout faire pour l'empêcher.*

*Je vous prie de croire, M. le Préfet, Commissaire de la
République, à l'assurance de mes sentiments les plus
dévoués.*

Le maire : A.M. REDON-MICHAUD.

N.B. L'accident qui s'est produit à Le Chatelet-en-Brie
aurait très bien pu se produire à Valence-en-Brie.

J'ai évoqué, à nouveau, ce grave problème lors de l'Ami-
cale des Maires à FONTAINE-le-PORT le 12 décembre
1987, devant

M. le Préfet, Commissaire de la République
M. SERAMY, Président du Conseil Général
M. HYEST, M. VIVIEN, députés
M. LE GUEN, Conseiller Général, Président de l'Amicale
des Maires et des élus du canton.

Le Jeudi 25 février 1988, à la Préfecture, j'ai participé à
la réunion de la Commission Départementale de la Sécurité
Routière en présence des Maires des différentes communes
concernées : Valence-en-Brie - Pampou - Machault - Vulai-
nes-sur-Seine - Samoreau.

L'itinéraire proposé par les services de la Direction
Départementale de l'Équipement a été accepté. Désormais,
les camions transportant des matières dangereuses, en
partant de Grandpuits doivent emprunter le C.D. 210.

2EME TOUR PRÉSIDENTIELLES

Inscrits	344	
Votants	321	96,26 %
Exprimés	311	

CANDIDATS	VOIX	%
MITTERRAND	147	47,26
CHIRAC	164	52,73



François MITTERRAND - ELU

2EME TOUR LÉGISLATIVES

Votants	283	82 %
CANDIDATS	VOIX	%

HYEST	161	56,89
DE BEAUCE	116	40,98



ELU

Jean-Jacques HYEST



CLASSE DE NEIGE 1988

Cette année, c'est du 20 janvier au 4 février que nous sommes partis en classe de découverte. Nous avons passé 14 jours en montagne, au chalet "LE MONT BARON" à Bernex près d'Evian.



Nous voici devant le Mont-Baron qui est le chalet où nous avons logé pendant le séjour. C'est une construction moderne et confortable. Nos chambres étaient situées au 1er et au 2ème étages et étaient meublées de 6 à 10 lits. Au rez-de-

chaussée, on trouve la salle à manger avec ses grandes baies vitrées garnies de rideaux et à droite les salles de classe. La cuisine qu'on nous a servie était excellente et nous nous sommes bien régalés surtout avec les desserts!



On écoute attentivement les conseils du moniteur de ski.



Dès le premier jour, nous avons fait du ski de fond dans la vallée. Cela nous a paru tout de suite facile car il suffit de marcher avec les skis pour avancer et nous nous sommes promenés dans la forêt. Nous avons admiré le paysage enneigé. Nous skiions toujours en file indienne et en suivant les traces du moniteur. La première descente "n'a pas été triste" et beaucoup d'entre nous ont préféré se mettre sur les fesses pour limiter les dégâts. Mais, le troisième jour, comme il n'y avait plus de neige dans la vallée, nous avons été obligés de commencer le ski alpin.

Une des premières chutes



BERNE X
BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X

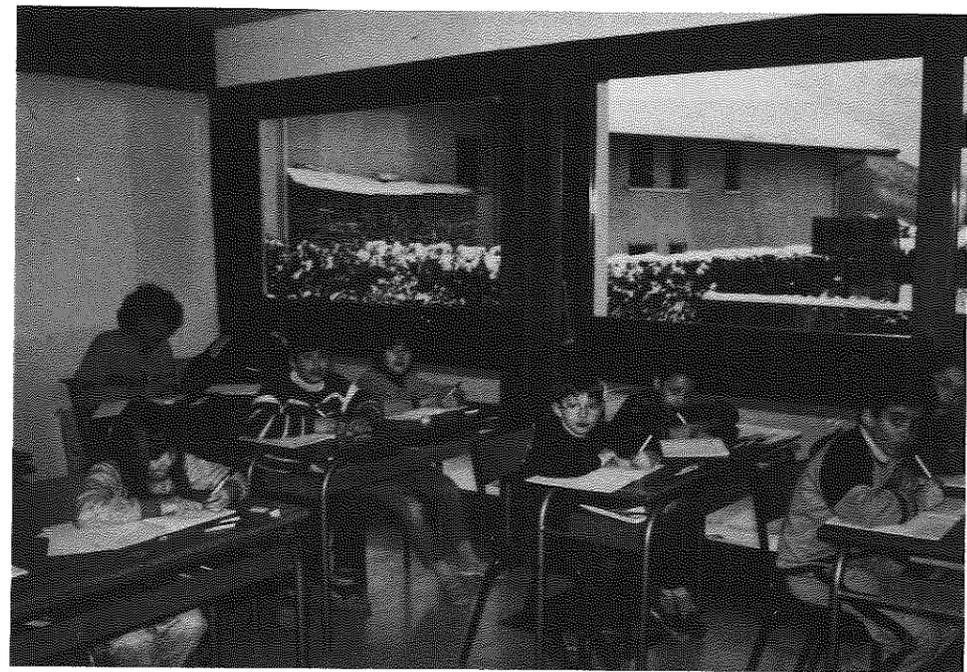


On attend impatiemment l'arrivée
du moniteur de ski.



Les chutes !!!

BERNE X
BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X



Le matin, après le petit déjeuner et
après nous être brossés les dents, nous
descendions en classe. Les grands sujets
que nous avons étudiés ont été:
l'étagement de la végétation en montagne
les rapaces, les Alpes, les glaciers,
les conifères, les chalets savoyards.
Cela nous a beaucoup intéressé.

Le soir, avant le dîner, nous retour-
nions en classe de 18h à 18h30 pour termi-
ner ce que nous avons commencé le matin.
Et de 18h30 à 19h, nos animateurs nous oc-
cupaient en nous faisant soit faire des
travaux manuels soit apprendre des chan-
sons.

Les participants à la Classe de Neige 1988:

Delphine Skirka
David Savary
Emilie Raniero
Stéphanie Petit
Gaelle Choquet
Xavier Raniero
Cécile Pichere
Marilyne Paret
Aurore Navarro
Djamel Mahmoudi
Gérald Vaillant
Gauthier Ricordeau
Christelle Navarro
Kouamé Kouadio

Et les animateurs FOCEL:

Catherine Dogimont et Smaïn Eladhram

BERNE X
BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X

BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X
BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X BERNE X

TRENTE ET UN ANCIENS HOTES DE LA MUNICIPALITÉ

C'EST à la Musardière, restaurant situé en plein centre du village, tenu par M. Goumain, qu'a eu lieu le traditionnel repas des Cheveux blancs. Ils étaient 31 convives invités par la municipalité et son maire, Mme Anne-Marie Redon.

Parmi les retraités se trouvaient plusieurs élus et Mme Bermond, adjointe déléguée aux personnes âgées.



Comme chaque année, les membres du Conseil Municipal ont décidé de vous offrir ce repas, nous tenons à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation.

L'année dernière notre déjeuner avait eu lieu le 8 Février à l'Auberge St-Georges. Depuis l'année dernière, nous devons malheureusement déplorer la disparition de nombreuses personnes.

- Mme FAURE - Mlle GOY
- Mme DOBZRANSKA - Mme CROS
- M. SORET - Mme GOMEZ
- Mme PELLE - M. FAVRE, M. GOMEZ, parmi les Anciens, sans oublier le décès tragique de Charly DAUVET.

« Ici bas la douleur à la douleur s'enchaîne, le jour succède au jour et la peine à la peine » à écrit LAMARTINE.

Tous restent présents à notre mémoire, comme tous ceux qui nous ont précédés car, nous avons tous, je pense, le culte du souvenir.

Quelques malades n'ont pu se joindre à nous. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Comme vous le savez, Madame BERMOND est la déléguée auprès des personnes âgées, c'est elle qui vous représente auprès des organismes comme l'Association des Retraités et des Personnes âgées du Département. Comme vous savez que notre Commission Sociale comprend nos 3 adjoints, Monsieur GILET, Madame BEAUDENON et Madame BERMOND. Inutile de vanter leurs qualités humaines, leurs qualités de cœur, elles sont connues de tous. Vous connaissez leur grande disponibilité puisque retraités tous trois. En tant que Maire, j'ai beaucoup de chance d'avoir comme adjoints des personnes que l'on peut appeler à tout moment et qui peuvent donc me suppléer puisque, personnellement, je suis tenue par des obligations professionnelles avec 3 heures de trajet par jour pour me rendre et revenir de mon travail.

Notre état d'esprit, notre comportement, vous le trouverez développé dans mon discours lors de la présentation des vœux le 10 Janvier 1988. Je ne le reprendrai pas ici, ce serait trop long. Il vous suffira de lire les premières pages de notre prochain Valençois.



Si je devais qualifier notre gestion, je parlerai de gestion « OUVERTE » :

- Ouverte sur l'extérieur. Personnellement, tout m'intéresse, la routine ne me suffit pas.
- Ouverte à toutes les idées.
- Ouverte à toutes les suggestions.
- Ouverte à tout ce qui est valable.
- Ouverte à tout ce qui est positif.
- Ouverte par l'information qui est donnée.
- Ouverte à TOUS. A ma connaissance, personne n'a été exclue de notre gestion.

Toutes les personnes qui veulent participer le peuvent, les Anciens comme les Nouveaux arrivés à VALENCE. Chaque être humain à son mot à dire... s'il peut apporter quelque chose de constructif.

Si vous avez besoin, n'hésitez pas à contacter nos adjoints ou à me contacter. Nous ne demandons qu'à vous aider.

Je vous souhaite à toutes et tous « BON APPETIT » et je lève mon verre à vos santés respectives et à celles de vos familles.

Anne Marie Redon-Michaud
Maire

VALENCE-EN-BRIE

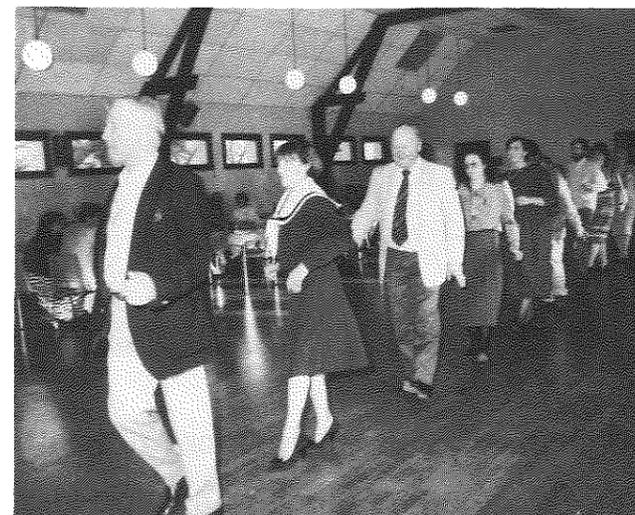
Les nouveaux habitants reçus en mairie

Dix familles se sont installées en 1987 à Valence. Parmi celles-ci des commerçants : M. Carlon, le nouveau restaurateur de la Musardière et M. et Mme Brice Bonardi, les nouveaux boulangers.



LE CHATELET LE THÉ DANSANT DE VALENCE ANIMATION

De nombreux danseurs ont participé, salle polyvalente, au thé dansant de Valence Animation Loisirs Culture.



Les danseurs évoluant sur un rythme grec.



Les organisatrices au stand "Gâteaux".

Super ambiance à Gérardmer

Le WEEK-END DE NEIGE à GERARDMER organisé par V.A.L.C. connut un réel succès.

Valençaises et Valençois ainsi que les amis de Machault et Féricy étaient au départ le vendredi 4 mars.

Après un très bon voyage dans un car très confortable — radio et télévision — nous arrivons au chalet. Chacun rejoint sa chambre pour une courte nuit de repos.

Le samedi 5 fut bien occupé. Après le petit déjeuner, promenade en forêt, magnifique sous la neige, pour les plus âgés, les jeunes ayant rejoint les pistes de ski alpin et ski de fond.

L'après-midi fut consacré à une sortie dans Gérardmer où chacun put visiter la ville, le musée de l'Aigue Marine où nous avons été émerveillés des richesses en pierres précieuses exposées.

Vers 5 heures une projection dans la salle de spectacles sur les abeilles et la nature, très instructif, la vie de cet animal étant des plus active.

Une soirée « RACLETTE », très animée, avec chants et danses sur un rythme endiablé où les plus anciens ont donné le ton, termina cette journée dans une ambiance chaleureuse.

Dimanche 6 - Sortie à Gerardmer afin d'y acheter quelques souvenirs pour parents et amis.

Les amateurs de ski furent très gâtés pour donner libre court à leurs ébats, la neige étant favorable.

Après la SUPER CHOUCROUTE, une promenade digestive autour du lac fit le plus grand bien.

Avant le départ, un bon dîner nous fut servi et nous avons repris le car, à regrets, pour le retour. L'ambiance était joyeuse et en se séparant sur la place de l'Eglise à VALENCE-EN-BRIE, nous nous sommes promis de recommencer... le plus tôt possible.

Paulette COUTURIER

Loto du Club de football CARTON PLEIN



Pour mieux accueillir les amis allemands à la Pentecôte, les footballeurs de Valence ont organisé un loto, samedi soir, à la salle des fêtes.

Auparavant les jeunes sportifs du ballon rond avaient bien défendu les couleurs de leur club en

remportant le match contre Nançis. Ils avaient reçu quinze sacs de sports de la Société Lanais-Gyf pour les encourager!

Le président Paret, Daniel Jacquet, Ludovic Verstraete et Dominique Poulain animaient avec dynamisme ce premier loto qui a

remporté un vif succès.

Quatre-vingts pour cent des lots étaient offerts par les commerçants de la région; les organisateurs les remercient vivement... Quant aux participants, ils ont passé une soirée animée et amusante.!



(Photo) : Daniel JACQUET

Ludo VERSTRAETE

Dominique POULAIN,

et Joseph PARET

Bénéfice réalisé :

9235.61 F.

Un petit moment de détente pour les organisateurs qui ne cachent pas leur joie, pour la réussite sans précédent de leur 1 er loto.

Une fête communale bien suivie



Majorettes, judo et danses.. VALENCE EN JOIE !

La commune de Valence-en-Brie a vécu, à l'heure de la fête, durant le week-end du 8 mai, et les réjouissances nombreuses, agréables et variées, ont attiré beaucoup de monde.

Tandis que sur la place de l'Eglise, les auto-scooters, les manèges d'enfants, les loteries et les stands de tir faisaient le bonheur des jeunes, les amateurs de sport, quant à eux, ont pu suivre une compétition de judo, à la salle polyvalente et une rencontre de football au stade.

Un spectacle de danses folkloriques, ainsi qu'un beau défilé de l'Union Musicale Monterelaise et ses majorettes, ont été très appréciés des spectateurs.

Enfin, le buffet campagnard dansant organisé, samedi soir, à la salle polyvalente, a rallié tous les suffrages, puisque plusieurs centaines de danseurs y ont participé pour la plus grande satisfaction de tous les organisateurs, et de Mme Redon, maire de Valence-en-Brie.



VALENCE-EN-BRIE Village en fête

Rude journée pour Mme le Maire de Valence-en-Brie avec la commémoration, les élections et la fête communale.

Celle-ci, commencée samedi avec un défilé de majorettes et de fanfare monterelaises, devait se poursuivre avec un match, divers jeux, un buffet campagnard... Beaucoup de participants à toutes ces festivités où se mêlaient les jeux, le sport, les manèges et la danse.

Annick Jusseaume et ses élèves ont fait une démonstration qui a enchanté les nombreux spectateurs.

Cette fête organisée par V.A.L.C. et la municipalité a obtenu un vif succès.

Bénéfice de la fête communale 14 394,37 francs
qui sera destiné aux classes de découverte
pour les enfants, ainsi qu'à leur Noël.

Valence-Rendel... L'Europe et... Tahiti

Rendel et Valence-en-Brie ont réalisé leur vingt-quatrième « échange culturel » : matches de foot et vin contre bière...

En effet, comme il est devenu de tradition, la commune a reçu une cinquantaine d'amis allemands issus, ou amis, des deux clubs de football respectifs.

Au cours de la soirée officielle à laquelle participaient M. Hyst, député, M. Le Guen, conseiller général, le président du club, Mathias Schreiber également journaliste, devait brosser un tableau plein

d'humour de ce qu'était la mentalité française aux yeux des Allemands : « Une sorte de mélange supérieur entre l'élégant diva et l'intellectuel révolutionnaire, le pêcheur vivant de peu et les rentiers buveurs de vin rouge ». Cette fête franco-allemande était l'occasion de combattre ces idées toutes faites et de constater également que cette longue amitié est une façon de franchise et de bon sens villageois...

C'était l'occasion pour les élus

de parler de l'Europe : « Indépendamment de l'Europe des marchands, pourquoi ne pas envisager l'Europe de l'esprit... réfléchir sur ce que pourrait être un projet de savoir vivre ensemble en Europe ».

Mais ce soir-là tout était possible. Dans l'ambiance chaleureuse des grandes retrouvailles tous les participants sont partis avec le groupe « Manu Tahiti » vivre l'ambiance du Pacifique. C'était gracieux, coloré et « émoustillant » à souhait.



La Tribune officielle pendant les discours.



Allemands et Français attentifs pendant les allocutions

AMITIE FRANCO - ALLEMANDE

Valence - Rendel 24^e anniversaire - 22 mai 1988

M. le Député
M. le Conseiller Général
Messieurs les Présidents
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
et je puis dire, pour beaucoup, Chers Amis.

Bienvenue à nos amis de RENDEL. Il y a déjà 24 ans que nos deux équipes de football, RENDEL d'une part et VALENCE d'autre part, se sont rencontrées pour la première fois en 1964 et ce, vous le savez tous, grâce à la présence à RENDEL d'un habitant d'un village voisin du nôtre.

Depuis 24 ans, nous sommes amis. Je puis l'attester puisque, comme beaucoup d'entre vous, j'étais présente à la naissance de cette amitié. J'étais jeune à l'époque...

Malheureusement, un jumelage officiel entre RENDEL et VALENCE n'est pas possible en raison de la différence de population. VALENCE compte 495 habitants alors que RENDEL fait partie d'un district comprenant 7 communes qui totalisent 20 000 habitants environ. Il faudrait chez nous un regroupement au niveau cantonal mais on mesure les problèmes que cela poserait... la tendance étant « chacun pour soi » et chaque village tenant à conserver son autonomie.

Mais, fort heureusement, des jumelages entre cités d'Europe se sont multipliés depuis quelques années. Des échanges annuels ont lieu entre jeunes et adultes, des manifestations, des fêtes sont célébrées en commun. L'année dernière, en 1987, nous avons fêté le 30^e anniversaire du TRAITE de ROME qui a fondé la Communauté Economique Européenne. Un hommage a été rendu à la mémoire des « Pères Fondateurs » de l'EUROPE en reconnaissant l'œuvre accomplie et en manifestant la volonté de la FRANCE de participer à sa relance et notamment, de se préparer à l'achèvement du grand marché intérieur prévu pour 1992. Cet événement a été marqué à PARIS par une cérémonie à l'Arc de Triomphe associant des jeunes des 12 Etats membres de la Communauté Economique Européenne.

Et pour reprendre l'idée de Michel BAROIN dans « LA FORCE de l'Amour », indépendamment de l'Europe des marchands, pourquoi ne pas envisager l'EUROPE de l'ESPRIT. Pourquoi ne pas envisager que dans

chaque ville jumelée à une autre ville d'Europe, dans chaque village, des groupes de travail se constituent pour échanger leurs idées et réfléchir sur ce que pourrait être un projet de **savoir vivre ensemble en Europe**. Pourquoi ne pas créer des clubs d'idées composés d'Européens, en Europe et pour l'Europe. Car pour vivre ensemble, il faut évidemment se parler et aussi se comprendre.

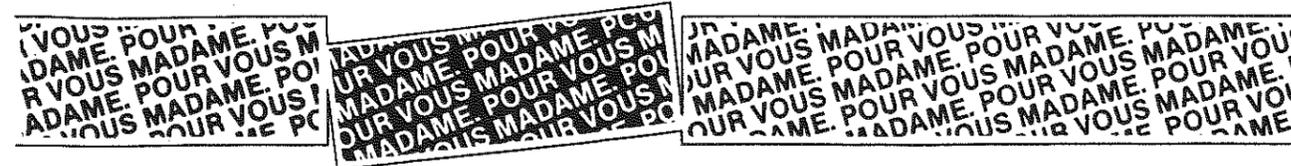
Certes, chaque peuple européen est fier, à juste titre, de son « particularisme » : une langue, une culture, un territoire, forgé au fil des siècles, une identité, une civilisation, au sein de la civilisation européenne. Mais cette juxtaposition de particularismes n'est pas insurmontable. Souvenons-nous de la FRANCE. N'était-elle pas encore, il y a DEUX SIECLES un « agregat inconstitué de peuples désunis ?... »

En l'année 1987 où l'on a célébré le millénaire capétien, nous avons pris conscience de l'effort prometteur d'une longue dynastie de Rois qui ont su, à force de tenacité, faire de cette mosaïque hétéroclite de principautés disparates, jalouses de leur indépendance, fières de leur spécificité, une seule nation, un seul peuple, parlant une seule langue, sans pour autant araser nos différences et les diluer dans un moule uniforme. Rappelons-nous les paroles de ST-EXUPERY « Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis... »

Je vous invite à méditer cette parole. Personnellement, j'exprime le souhait que cette rencontre RENDEL-VALENCE soit suivie encore de beaucoup d'autres comme celle-ci.

Au nom de mes Collègues du Conseil Municipal, et en mon nom personnel, je vous souhaite à tous et toutes un excellent séjour à VALENCE et une très bonne soirée.

Le maire
Anne-Marie REDON-MICHAUD



VOTRE CUISINE PAR GERALDINE

GLACE A LA FRAISE OU A LA FRAMBOISE

Il faut prévoir comme ingrédients pour 4 personnes : 1/2 litre de lait, 3 œufs, 6 cuillérées de sucre, 6 cuillérées de pulpe de fruits. (Loin de la saison des fruits rouges, utilisez du sirop-arôme portant la marque d'une grande épicerie de luxe) ; dans cette recette utilisez un verre à vin, faite de quoi votre glace manquerait de couleur.

Faites bouillir le lait, laissez-le refroidir.

Battez pendant 10 minutes les jaunes d'œuf et le sucre, puis versez dessus le lait et faites épaissir au bain-marie 15 mn.

Laissez refroidir.

Ajoutez le sirop-arôme et incorporez les blancs battus en neige.

Mettez au froid dans le freezer de votre réfrigérateur.

Au moment de servir, découpez des boules de glace de chaque parfum et placez-les dans de jolies coupes.

GLACE AU CHOCOLAT

Il faut prévoir comme ingrédients pour 6 personnes : comme la glace à la vanille, mais remplacez celle-ci par 200 g de chocolat.

Faites fondre au bain-marie le chocolat dans le lait.

Versez sur le mélange jaunes d'œuf et sucre. Faites épaissir. Pour rendre la crème plus moelleuse, vous pouvez ajouter 1/2 litre de crème fraîche fouettée avant la congélation.

FILET DE BOEUF BOUQUETIERE

Il faut prévoir comme ingrédients pour 6 personnes : 1 rôti de bœuf de 1,2 kg, choisi dans le filet ou le rumsteak, peu bardé et bien ficelé, 1 petit chou-fleur, 500 g de haricots verts, 500 g de carottes nouvelles, 500 g de petites pommes de terre, sel, poivre, 150 g de beurre.

Régalez votre four à forte température (therm. 8) et faites-le chauffer à l'avance.

Placez le rôti sur une grille, au centre du four et au-dessus d'un plat à rôtir, posez quelques petits morceaux de beurre sur son sommet, attendez qu'ils fondent pour retourner le rôti et placer d'autres morceaux. Ne salez et poivrez que lorsque le rôti est déjà bien doré.

Comptez 30 minutes de cuisson. Préparez et lavez les légumes : carottes grattées et détaillées en bâtonnets, haricots effilés, chou-fleur mis en petits bouquets. Faites-les cuire individuellement à l'eau bouillante, en veillant à les conserver légèrement croquants sous la dent.

Dressez le rôti sur le plat de service chaud après l'avoir débarrassé de sa ficelle.

Placez les légumes en bouquets tout autour, accompagnez d'une saucière de beurre fondu, légèrement salé et poivré.

GIGOT D'AGNEAU AUX HARICOTS

Il faut prévoir comme ingrédients pour 4 personnes : 1 petit gigot de pré-salé,

1 cuillérée à soupe de sain-doux, 1 gousse d'ail, sel, poivre, 750 g de haricots verts, 500 g de petit haricots blancs de l'année, persil, de l'estragon.

Mettez les haricots à tremper dès la veille ; vous pourrez ainsi les mitonner tout doucement pendant la cuisson du gigot. Effilez les haricots verts et conservez-les dans un torchon humide, prêts à être jetés dans de l'eau bouillante salée 1/4 d'heure à peine avant la fin de la cuisson du gigot. Pour être parfait, celui-ci doit être rebondi, court, avoir le manche fin et la graisse très blanche. Vous pouvez ne pas le piquer d'ail, mais cet usage s'est répandu pour neutraliser le goût du musc donné par une petite glande située au bas de la noix. Nous vous conseillons donc de piquer au moins 1 gousse le long du manche. Pour le cuire, taillez légèrement la graisse qui l'entoure, massez-le avec un peu de beurre. Installez-le sur un plat et glissez-le dans le four très chaud réglé sur therm. 10.

Comptez 15 minutes de cuisson par livre et réduisez considérablement la chaleur du four (therm. 5 ou 6) ; dès qu'il a bien pris couleur sur toutes ses faces. Ne l'arrosez pas en cours de cuisson. Salez-le, poivrez-le 5 à 10 minutes seulement avant la fin de celle-ci. Vous pouvez également y ajouter de l'estragon en poudre ou surgelé, cela parfumerait votre plat.

Pour servir : dressez les haricots blancs en lit sur un plat de service chaud, placez les haricots verts en petits fagots sur les haricots blancs et posez le gigot au centre.

Décorez de quelques feuilles de persil et accompagnez du jus de cuisson dégraissé.

ROTI DE VEAU PRINTANIERE

Il faut prévoir comme ingrédients pour 5 personnes : 1 rôti de veau de 1 kg environ, 4 fines tranches de lard de poitrine fumé, 750 G de navets, 750 g de carottes, 2 verres de bouillon, 2 cuillérées à café de sucre en poudre, sel, poivre, 75 g de beurre, quelques brins de persil.

Bardez le veau avec le lard ; beurrez-le et placez-le dans un plat à rôtir et mettez-le à four chaud réglé sur therm. 6 ou 7. Comptez 1/2 heure de cuisson par livre de viande. Attendez que le rôti soit bien doré sur toutes ses faces pour le saler, le poivrer et l'arroser avec son jus de cuisson ; arrosez-le 2 ou 3 fois au cours de sa cuisson. Grattez, lavez, égouttez et parez navets et carottes. Répartissez ce qui reste de beurre dans 2 sauteuses. Faites-y sauter légèrement navets et carottes sans les laisser prendre couleur. Versez 1 verre de bouillon chaud dans chaque sauteuse puis saupoudrez chacune d'elle d'une cuillérée à café de sucre en poudre.

Couvrez à moitié et réglez la cuisson de telle manière que les légumes soient moelleux au moment où leur mouillement se sera complètement évaporé. Roulez-les quelque peu dans le caramel léger qui s'est formé dans les sauteuses. Sortez le rôti du four, retirez-en la ficelle, mais veillez à ce que les bardes de lard fumé restent en place.

Dressez-le au centre d'un plat de service chaud, placez les légumes autour de lui, agrémentez de quelques feuilles de persil ; accompagnez du jus de cuisson du rôti, dégraissé et déglacé, avec un peu de bouillon chaud ou d'eau. Jetez une pincée de persil hâché dans la saucière.

Concours des maisons fleuries 1988

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries.

Les personnes désireuses de participer au concours sont priées de se faire inscrire auprès de :

Madame BERMOND - Tél. : 64.31.80.71

Madame BEAUDENON - Tél. : 64.31.82.53

AVANT LE 30 JUIN 1988

Nos joies - Naissances

Le 9 février 1988 Franck DELYENS

Le 12 mai 1988 Lucie PIERUCCI

Le 22 mai 1988 Tiphaine TISSIER

Le 28 mai 1988 Cécilia PASSERARD

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés.

COURS DE SOLFÈGE et de PIANO pour les enfants de Valence-en-Brie à partir de SEPTEMBRE 1988.

COURS de 30 minutes à 40 F (solfège et piano avec la méthode rose).

Proposés par Isabelle OECHSNER de CONINCK, rue des Bordes, 77830 VALENCE-EN-BRIE

Tél. : 64.31.86.05 le MATIN

Au revoir Eric ⁽¹⁾

Qui ne connaissait pas ERIC qui habitait le village voisin d'ECHOUBOULAINS? Il était surnommé par ses copains' « CHOU-CHOU ». Il était venu avec nous à RENDEL et participait aux diverses manifestations de VALENCE.

Qui n'a pas vu jouer CHOU-CHOU au flipper chez MIMILE ou encore au baby-foot; un véritable champion.

Mais, aujourd'hui il n'est plus parmi nous.

C'est trop bête de perdre la vie un samedi matin en sortant de boîte. La vie est vraiment trop injuste, pendant que des gens attendent la mort dans les hôpitaux.

A 21 ans, on a toute la vie devant soi, normalement...

Mais ce n'est pas celui qui part qui souffre le plus, ce sont ceux qui restent, ses parents surtout.

Je voudrais dire à MONIQUE et PIERROT que nous pensons beaucoup à eux, à leur douleur. ERIC restera toujours présent parmi nous et dans nos cœurs.

Patricia REDON

(1) Eric CHAMBON, victime d'un accident de voiture le samedi 20 FEVRIER 1988.

Nos peines - Décès

Le 29 avril 1988 M. Annibale NARDI

Toutes nos condoléances à sa famille dont Madame et Monsieur FAURE.

TOUJOURS LA PUB

COPRAGIM

FRANÇOIS BAPT



13, place
du Marché au Blé

77130

MONTEREAU

432.70.42

CONSEIL
IMMOBILIER

TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION
AQUARIOPHILIE



Michel PIOUS

6, rue Danielle Casanova
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE DE VILLECERF



BÂTIMENTS
INDUSTRIELS, AGRICOLES,
ENTREPOTS, GARAGES, ATELIERS,
TENNIS

BARDAGE - COUVERTURE
SERRURERIE

ERIAUD

5 Route de Nemours

77250 VILLECERF

Tél. 64.24.93.75

**ROULEZ...
Le service est assuré.**

EXEMPLE: **779** FTTc

par semestre pour une
205 GR 4 cv en Tous Risques

ASSURANCE AUTO SÉLECTION:
le tarif des meilleures mutuelles, les services de l'agent GAMF en plus!

Cotation au 1^{er} Avril 87 pour
un salarié, un artisan ou un fonctionnaire,
bonus 50% zone 3 - Tarif réservé aux conducteurs
satisfaisant aux conditions d'acceptation du contrat sélection.

Jean-François SAVIER AGENT GAMF
3, rue de la Poterne - 77130 MONTEREAU
Tél. : 64.32.07.04

BÉARN OUTILLAGE

S.A.R.L. au capital de 50.000 F

outillage en tous genres
professionnel et particulier

100, rue de Meaux 93410 VAUJOURS

Tél. 48 60 98 51

Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Élevé en fûts de chêne et mis en bouteille à Dumbarton
par George Ballantine & Son



Sachez apprécier et consommer avec modération